

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 21 octobre 2004 - 18 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 15-10-2004.

Présents : Mmes Chantal Boget, Josiane Olivier, Annie Ponson. MM. Ahcène Alouani, Jacky Boussemaere (absent du point 3), Alain Cornillac (à partir du point 2), Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

✎ Dominique Gueytte est nommé **secrétaire de séance**.

A propos du dernier compte rendu, Pierre Michel demande ce que signifie le paragraphe concernant l'emplacement des soirées historiques. Il est précisé qu'il s'agit des locaux de stockage (costumes, vaisselles) pas du lieu du spectacle lui-même.

Le compte-rendu du 17 septembre 2004 est approuvé.

2 – Avis de la commission « grand pré » suite à la réception du rapport définitif et des conclusions d'ARCADEO, reprise du matériel

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Josy Olivier, Pierre Michel*

La société ARCADEO a rendu son étude le 30 septembre. Plusieurs possibilités s'offrent à la commune et un large débat s'engage. De nombreuses questions sont posées selon les occupations potentielles des quarante logements : locations à l'année, ventes, locations saisonnières avec ou sans balnéothérapie et aromathérapie, avec ou sans animations.

Devant la difficulté à mettre au vote dès ce jour la répartition définitive des logements, le débat reste ouvert.

✎ **Une réunion de travail permettra de préparer la décision prise lors du prochain conseil municipal.**

La société Lusodev propose de céder son matériel bureautique installé dans le bureau du grand pré pour la somme de 600 € H.T. (cette somme comprend, un ordinateur, un modem, une imprimante, un scanner, un graveur, un fax, 2 bureaux, 2 chaises). L'association Au Fil du Buëch demande le versement de 20 € pour la réalisation d'une plaquette « cyclo » financée par 26 hébergeurs.

✎ **Le conseil décide de reprendre le matériel bureautique selon le devis proposé par la société Lusodev pour la somme de 717,60 € T.T.C. et de participer à hauteur de 20 € à la création d'une plaquette « cyclo » éditée par l'association « Au fil du Buëch ».**

3 – Avis de la Commission d'Appel d'Offres

- Opération de restauration et de création de sentiers pédestres sur Rosans, création d'une commission locale, attribution du marché principal, délégation de la maîtrise d'œuvre au SMICAR et la maîtrise d'ouvrage à la C.C.I.B. ;

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Pierre Michel. Jacky Boussemaere sort de la salle.*

Le 13 février 2004, le conseil municipal avait acté le projet communal de restaurer les sentiers de randonnées du Rosanais. En avril 2004, un dossier complet a été déposé au conseil général et au conseil régional. Ces deux collectivités financent à près de 80 % ce projet. Vu le montant estimé du marché, une procédure de mise en concurrence adaptée a été organisée.

Les entreprises locales ont été contactées mais il s'est révélé difficile pour les artisans d'établir un devis sans avoir fait les 35 km de reconnaissance des sentiers à restaurer et sans avoir de connaissance particulière dans le domaine de la randonnée pédestre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 octobre 2004 en présence d'Emmanuel Danjou du S.M.I.C.A.R. (Syndicat Mixte InterCommunaire des Activités de Randonnée). Il a paru pertinent de demander au S.M.I.C.A.R., parfaitement compétent dans ce domaine, d'assurer la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux, d'associer les Rosanais à ce projet et de créer une commission locale composée de personnes susceptibles d'être intéressées et concernées. Sur la main d'œuvre nécessaire pour ce travail, une seule proposition a été reçue et a été retenue dans sa globalité. Même si cela paraît regrettable, ce n'est pas la première fois que la commission n'a qu'une seule proposition (église Saint-Arey, fenêtres de l'école, etc.).

Le débroussaillage des sentiers autrement dit leur entretien pose un gros problème car tout est à refaire chaque année.

Il a été remarqué au dernier conseil communautaire que ce dossier était de la compétence de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies, il conviendrait donc de leur transférer afin d'inscrire les sentiers dans le patrimoine communautaire et plus tard dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

✎ **Le conseil décide de suivre l'avis de la Commission, de confier au S.M.I.C.A.R. la maîtrise d'œuvre et de retenir la proposition de la S.A.R.L. L'Opale dans sa globalité** (notifier à l'entreprise que des changements dans le projet peuvent intervenir en fonction de l'avancée des travaux de la commission locale sous la direction du S.M.I.C.A.R.). **Alain Cornillac s'abstient car il manque des chemins dans le projet.**

✎ **Le conseil demande à la C.C.I.B. de reprendre la maîtrise d'ouvrage de ce dossier, s'engage à prendre à sa charge la part d'auto-financement prévu (12 253,50 €) et demande aux financeurs (conseil régional P.A.C.A. et conseil général 05), de transférer les subventions afférentes à ce dossier.**

✎ **Le conseil désigne Chantal Boget, Alain Cornillac, Robert Reynaud pour la commission.**

Jacky Boussemaere rentre.

- Accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite

Depuis longtemps l'accessibilité de la mairie est à faire. Vu le montant estimé du marché, une mise en concurrence locale a été faite. La demande initiale, datée du 28 septembre demandaient aux maçons de répondre avant le 15 octobre. Cette date avait été ensuite avancée pour être finalement reculée jusqu'au 14 octobre. Sur ce dossier encore, une seule proposition a été reçue par la commission d'appel d'offre.

Un conseiller s'interroge d'autre part pour savoir si la commission d'appel d'offres vérifie les compétences des candidats et surtout leur assurance.

✎ **Le conseil décide de suivre l'avis de la Commission et de confier à l'entreprise Chevillon la création d'une rampe d'accès à la mairie.** Ahcène Alouani s'abstient car, selon lui, ce projet manquait de précisions techniques.

4 – Carrefour RD 994 – chemin communal de Plan-la-Croix, désignation d'un maître d'œuvre

Rapporteurs : Nicolas Rosin, Pierre Michel.

Le problème de la visibilité du carrefour entre la Départementale et le chemin de Plan-La-Croix a été évoqué avec le représentant du conseil général. Ses propositions ont été reprises dans un courrier lu à l'assemblée. Le petit muret en béton devra être détruit et l'entrée de Monsieur Jean Hugues refaite. Tous les intéressés seraient d'accord et cette solution évite que les platanes soient coupés comme cela avait été demandé.

- **Il sera demandé à la D.D.E. si la maîtrise d'œuvre de ce petit chantier peut être prise dans le cadre de l'ATESAT sinon le conseil accepte de prendre la D.D.E. comme maître d'œuvre et demandera au conseil général une subvention de 50 % au titre des amendes de police.**

5 – S.I.E. délégués, délégués suppléants

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Alain Cornillac.*

Le 5 octobre 2004, le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud département s'est réuni mais aucun des deux délégués titulaires représentant Rosans n'a reçu de convocation. Seul Jacky Boussemaere qui n'est plus délégué depuis le 20 décembre 2002 a reçu une convocation. On s'étonne que l'absence de représentation ait été relatée de façon erronée et de façon précipitée par le Dauphiné Libéré. Le maire rappelle les précédentes délibérations concernant cette structure :

- ❖ 30 mars 2001 élection de deux titulaires et deux suppléants,
- ❖ 10 mai 2001 élection de trois titulaires,
- ❖ 20 décembre 2002 élection de deux titulaires et un suppléant.

A la lecture de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 il apparaît que dans les nouveaux statuts du Syndicat, la commune de Rosans est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Il convient donc d'élire un second suppléant.

- **Jacky Boussemaere est élu suppléant.**

Les deux délégués titulaires sont donc : **Pierre Michel et Alain Cornillac.**

Et les deux délégués suppléants sont : **Robert Reynaud et Jacky Boussemaere.**

- **Les deux titulaires qui n'ont pas reçu de convocation écriront au S.I.E.**

- **La présente délibération sera notifiée au S.I.E. Sud Département.**

6 – Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement

Rapporteur : *Nicolas Rosin.*

Le maire fait lecture d'un courrier conjoint du Préfet et du président du conseil général concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce Fonds permet d'accorder des aides financières et permettre à des personnes ou familles en difficultés d'accéder à un logement ou de se maintenir dans le logement. Actuellement co-présidé par l'Etat et le Département, il est prévu que ce fonds soit transféré au département en 2005. Financé principalement par l'état et le Conseil Général, les communes ont néanmoins la possibilité de participer à ce Fonds.

- **Le conseil décide de réaffirmer sa solidarité envers la population des Hautes-Alpes qui rencontre des difficultés et de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement dans des conditions qui restent à définir.**

7 – Correspondant sécurité routière

- **Chantal Boget sera correspondante pour la sécurité routière.**

8 – Facturation des frais d'électricité maison Landes

Rapporteur : *Josy Olivier.*

L'occupation provisoire de la maison Landes par Madame Lopez n'a pas nécessité de changement de compteur d'électricité. La commune a reçu la facturation correspondant aux derniers six mois. La consommation de Madame Lopez représente la somme de 123 €.

- **Le conseil décide de récupérer la somme de 123 € auprès de Madame Lopez.**

9 – Activités jeunesse, remboursement à l'amicale laïque pour des activités du C.E.L.

Rapporteur : *Josy Olivier.*

Dans le cadre du Contrat Educatif Local, il arrive que l'amicale laïque partenaire de l'action fasse l'avance de paiements des activités ou des sorties. Ainsi la mairie avait remboursé à l'amicale laïque l'avance de 525 € faite pour la sortie à Star Académie. La sortie avait été finalement annulée pour des raisons de sécurité. Il convient donc de récupérer auprès de l'association cette somme. D'autre part, cet été, l'amicale laïque avait avancé les sommes de 640 € (les entrées au parc acquacity) et 572,77 € (les entrées à Walibi).

✎ **Le conseil décide d'encaisser la somme de 525 € auprès de l'amicale laïque et de lui rembourser la somme de 1 212,77 €.**

10 – Fonctionnement de la bibliothèque, bénévoles

Rapporteur : Nicolas Rosin.

La bibliothèque municipale fonctionne actuellement de la façon suivante : Le lundi de 14 h 30 à 16 h 30, le mercredi de 16 h à 17 h 30 et le vendredi de 15 h à 16 h 30 pour les scolaires et de 16 h 30 à 18 h. Les permanences sont assurées par des bénévoles et l'employée communale. Une bénévole demande s'il est possible que sa participation (5 heures) soit rémunérée afin de montrer son insertion.

✎ **Le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande puisque le principe même du bénévolat serait remis en cause.**

11 – Prise en charge de l'intervention de Corinne Vallière aux journées de l'Algérie, bilan

Rapporteur : Nicolas Rosin.

Les 10, 11 et 12 septembre a eu lieu la deuxième édition des journées de l'Algérie. Plus de 120 personnes ont participé au repas et 100 personnes aux ateliers et aux projections . La prestation de la céramiste Corinne Vallière pourrait être prise en charge par la mairie.

✎ **Le conseil autorise le paiement de 100 € à Madame Corinne Vallière pour son intervention aux journées de l'Algérie.**

12 – Correspondances, remerciements

Remerciements

- A.C.C.A. pour la subvention,
- A.C.A.R. pour la benne à pneus,
- Croix-Rouge pour la subvention du C.C.A.S.

Hameaux

Germain Pfaff ne souhaite plus représenter le hameaux des Coings.

Mur de soutènement

Le mur du chemin de Basses Graves est à refaire, Pierre Michel a vu avec Alain Cornillac. Une mise en concurrence sera organisée.

Ponts

La balustrade du pont de Chameyer a été commandée à l'entreprise Robresco et l'entreprise Ariey Bonnet a été remerciée pour son devis.

Le pont de Merdaric chemin des Rosières est dangereux, quatre piquets seraient à installer.

Occupation du domaine public

Il est remarqué que la pose d'échafaudages sur les voies publiques doit faire l'objet d'une demande.

Taxe de séjour

La saison touristique 2004 n'a pas été extraordinaire, le maire avait proposé de faire une demande au conseil général pour réduire la facture des hébergeurs. Le président de la commission tourisme n'est pas d'accord car la taxe de séjour doit être lissée sur plusieurs exercices et le déficit d'une année peut être compensé par l'excédent d'une année plus faste.

Aquarelles à l'écomusée

Le conseil autorise l'acquisition d'une aquarelle et d'un pastel (deux portraits personnages type maghrébin pour l'écomusée) à Madame Choinet pour 150 €.

Source à l'Estang

Le conseiller général de Rémuzat a remercié la commune pour l'extension du réseau d'eau potable à l'Aubergerie. Il soutient la demande du maire de Montferrand pour une extension jusqu'au village. Un nouveau courrier a été envoyé à l'O.N.F. pour l'achat de la source, condition nécessaire pour cette extension et copie de ce courrier sera envoyée au conseiller général.

13 – Questions diverses

Mise à disposition terrain communal pour association d'insertion

Le projet de l'association « Initiatives 05 » comporte un volet agricole, un volet artisanat d'art et un volet transport à la demande. Une entreprise d'insertion pourrait être lancée en 2005 et dès 2004, l'association « Initiatives 05 » démarrerait les projets. En ce qui concerne le volet agricole, deux tuteurs, sous la forme de vacations ponctuelles, prendraient en charge la mise en place de plantations. Le maire propose de mettre à la disposition de l'association pour ce projet un terrain communal sis à La Rose. D'autre part, le projet pourrait être financé par le ministère des rapatriés et la préfecture souhaite avoir un engagement de la commune pour l'achat de prestation de services.

✚ **Le conseil décide de mettre à disposition le terrain communal E 1183 d'une surface de 9 572 m² au lieu-dit « La Rose » et de faire appel aux services de l'association « Initiatives 05 » si leur offre correspond à un besoin de la mairie.**

Ferme pilote pédagogique

Un couple demande à installer une ferme pilote pédagogique. A priori, la commune n'a pas de lieux à proposer.

Pigeons

Une entreprise spécialisée viendra proposer un devis pour protéger le clocher de l'église Saint-Arey des pigeons.

Grande Cause Nationale Fraternité

Le maire a signé une Grande Cause Nationale Fraternité organisée par Coopabanque.

Otages en Irak

Voir comment la mairie de Rosans peut agir en synergie avec d'autres mairies pour la cause des otages français retenus en Irak.

Extension centre de secours

Une réunion aura lieu le 29 octobre 2004 avec l'architecte et les représentants du Service Incendie pour examiner les projets d'extension du centre de secours.

Sécurité scolaire

La circulation de la grande rue sera interdite aux heures de rentrée et de sortie d'école.

Installation de l'exposition des artistes et artisans à Pigerolles

L'association des artistes et agriculteurs du Rosanais demande à utiliser le hangar à côté de la maison de Pigerolles pour en faire un lieu d'exposition vente des produits agricoles et installer un stand de l'Office de Tourisme afin de permettre une promotion touristique hors saison estivale. Le matériel nécessaire à l'aménagement du hangar représente la somme de 2 400 € et l'association fera le travail bénévolement. Le conseil accepte la proposition et charge Pierre Michel de la direction des travaux. L'adjointe rappelle que des travaux dans la tour carrée (mise à disposition à l'association) ont été effectués cette année.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à vingt deux heures quinze minutes.

	Présence	Signature
Rosin Nicolas, Maire,	X	
Olivier Josy, 1 ^{ère} adjointe	X	
Michel Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
Gueytte Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Secrétaire	
Alouani Ahcène	X	
Boget Chantal	X	
Boussemaere Jacky	X	
Cornillac Alain	X	
Ponson Annie	X	
Reynaud Robert	X	